Décision 15-DCC-22 du 27 février 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Clairdis par Système U Centrale Régionale Nord-Ouest

Posted on: 12 mars 2015 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté Système U Centrale Nord-Ouest
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Clairdis

Lire

le texte intégral de la décision

84.73 Ko